



Comptes consolidés au 31 décembre 2006

VELCAN ENERGY
75, boulevard Haussmann
75008 PARIS
FRANCE

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
ANNEXE	
Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	9
Informations relatives au périmètre et comparabilité des comptes	20
Notes sur le bilan et le compte de résultat	22

BILAN CONSOLIDE en milliers d'euros

Actif	Note	Net 31.12.2006
Actifs non courants		
Ecarts d'acquisition	1	4 366
Immobilisations incorporelles	2	1 696
Immobilisations corporelles	3	7 146
Actifs financiers non courants		155
Participations dans les sociétés mises en équivalence		-
Autres actifs long terme	4	851
Impôts différés actifs	5	1 338
Total Actifs non courants	15	15 552
Actifs courants		
Stocks et en-cours	6	187
Clients et comptes rattachés	7	1 571
Créances d'impôt		2
Autres actifs courants	8	781
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	56 339
Total Actifs courants		58 880
Total Actif		74 432

BILAN CONSOLIDE en milliers d'euros

Passif	Note	31.12.2006
Capitaux propres (Part du groupe)		
Capital émis	10	5 695
Primes d'émission		62 636
Autres réserves		(310)
Résultats		(544)
Capitaux propres (Part du groupe)		67 477
Intérêts minoritaires		
Total Capitaux propres		67 477
Passifs non courants		
Passifs financiers non courant	11	2 315
Impôts différés passifs	5	211
Provisions non courantes	12	362
Autres passifs non courants		45
Total Passifs non courants		2 933
Passifs courants		
Passifs financiers courant	11	1 075
Provisions courantes	12	58
Fournisseurs et comptes rattachés	13	1 916
Impôts courants		-
Autres passifs courants	14	973
Total Passifs courants		4 022
Total Passif		74 432

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE *en milliers d'euros*

Résultat	Note	31.12.2006
Chiffre d'affaires net	15	4 598
Autres produits de l'activité		623
Total des produits de l'activité		5 221
Achats consommés	16	(3 952)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		
Charges externes		(2 003)
Charges de personnel	17	(670)
Impôts et taxes		(15)
Autres produits et charges d'exploitation		(67)
Dotations aux amortissements	18	(136)
Dotations aux provisions	18	(378)
Résultat opérationnel courant	15	(2 000)
Résultat sur cession de titres de participation		-
Autres produits et charges opérationnels		-
Résultat opérationnel		(2 000)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	19	1 361
Coût de l'endettement financier brut	19	(191)
Coût de l'endettement net	19	1 170
Autres produits et charges financiers	19	(50)
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt	5	336
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		(544)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-
Résultat part du groupe		(544)
Résultat part des minoritaires		-
Résultat par action (en euros)	20	(0,11)
Résultat dilué par action (en euros)	20	(0,11)
EBITDA (1)	15	(1 486)

(1) l'EBITDA correspond au Résultat Opérationnel Courant avant amortissements et provisions.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES en milliers d'euros

Flux de trésorerie	31.12.2006
Résultat net consolidé	(544)
Retraitements :	
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence	-
Elimination des amortissements et provisions	190
Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie	-
Charges et produits calculés liés aux paiement en actions	137
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(217)
Elimination de la charge d'impôt	(336)
Elimination du coût de l'endettement financier net	(1 170)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(1 723)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	(2 751)
Impôts payés	-
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(4 474)
Incidence des variations de périmètre	(4 468)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 781)
Acquisition d'actifs financiers	-
Variation des prêts et avances consenties	(192)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-
Cession d'actifs financiers	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(6 441)
Augmentation de capital (1)	68 331
Emission d'emprunts	206
Remboursement d'emprunts	(2 682)
Acquisition nette d'actions propres	-
Intérêts financiers nets	1 170
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	67 025
Effet de la variation des taux de change	(34)
Variation de la trésorerie nette	56 076
Trésorerie nette d'ouverture	-
Trésorerie nette de clôture	56 076

(1) Les sommes perçues lors des différentes augmentations de capital sont présentées nettes des frais directement engagés pour ces opérations et nettes d'impôt. La créance d'impôt, générée par ces frais d'émission est incluse dans le calcul du besoin en fonds de roulement.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES *en milliers d'euros*

	Capital	Primes liées au capital	Réserves de conversion	Autres réserves	Résultats	Total part Groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture								
Affectation du résultat								
Distribution de dividendes								
Augmentation de capital (1)	5 695	62 636	-	-	-	68 331		68 331
Résultat de la période	-	-	-	-	(544)	(544)		(544)
Réserves de conversion	-	-	(447)	-	-	(447)		(447)
Paiement en actions	-	-	-	137	-	137		137
Réserves de consolidation groupe	-	-	-	-	-	-		-
Situation au 31.12.2006	5 695	62 636	(447)	137	(544)	67 477		67 477

(1) Voir note 10 détaillant les opérations ayant impacté le capital de la maison mère.

ANNEXE

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

La société Velcan Energy SA a été créée le 8 Avril 2005 afin de devenir un producteur d'électricité « verte ».

Le groupe Velcan Energy conçoit, développe, implante, finance et opère des installations de production d'énergie verte en utilisant les technologies de combustion de la biomasse, du biogaz et l'hydroélectricité. Ces installations de production d'énergies renouvelables sont situées ou sont envisagées en Inde, au Brésil et en France. Elles contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le marché français est lié aux contraintes nées du protocole de Kyoto et aux engagements du gouvernement français d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité nationale. Le potentiel hydro électrique français ayant été saturé depuis de nombreuses années, la société se concentre en France sur le développement de centrales électriques à partir de combustion de biomasse (appelées ensuite dans le texte « centrale électrique biomasse »).

L'Inde et le Brésil sont deux pays appelés à devenir des grandes puissances économiques. Elles font partie du groupe des « BRIC » (Brésil, Russie, Inde et Chine) identifiés comme étant les grands pays en croissance des décennies à venir. Dans ces deux pays, les besoins d'installation de production électrique sont importants. Dans le cas particulier de l'Inde ils sont gigantesques. L'Inde a à ce jour une puissance installée de l'ordre de 125 000 MW, tandis que la Chine a installé plus de 500 000 MW. 60 pour cent de la population indienne n'a pas encore accès à l'électricité et vit dans les campagnes.

Dans ces deux pays, l'énergie renouvelable ne nécessite pas ou peu de subventions pour être rentable. Car dans ces deux pays les coûts de production sont sensiblement plus faibles qu'en Europe, et dans le cas de l'Inde, l'énergie est chère pour cause de pénurie.

Le fait de produire de l'électricité verte dans ces pays permet aussi d'obtenir, sous certaines conditions définies dans le protocole de Kyoto, des « crédits carbone » (Unités de Réduction Certifiée des Emissions – en anglais CERs) qui sont ensuite cessibles à des industriels ou des gouvernements soucieux ou contraints de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Au 31 décembre 2006, le Groupe Velcan Energy est encore dans une phase de démarrage. Le groupe est principalement basé en Inde (Velcan Energy India Pvt Ltd et Velcan Renewable Energy Pvt Ltd à Bangalore), au Brésil (Velcan Desenvolvimento Energetico do Brasil Ltda à São Paulo) et le siège social du groupe est à Paris, en France.

Velcan Energy est inscrit à la Bourse de Paris sur le marché libre (Euronext MLVEL-FR0010245803).

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

2-1 Evènements financiers

En juillet 2005, Velcan Energy a été agréée membre de Powernext Carbon.

La société Velcan Energy a fait l'objet d'une inscription directe sur le Marché Libre d'Euronext le 10 octobre 2005.

La société a ensuite procédé à deux augmentations de capital qui n'ont été ouvertes qu'à des investisseurs qualifiés et qui ont été clôturées :

- le 21 octobre 2005 pour un apport de fonds de 20,2M€, dans le cadre d'un placement privé de 25,0M€
- le 10 mai 2006 pour un apport de fonds de 50,0M€

L'importance des capitaux levés et des capitaux échangés présagent de l'inscription prochaine des titres de la société sur le marché Alternext géré par Euronext conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale lors de sa réunion du 17 février 2006.

Un mandat de liquidité sur les titres Velcan Energy est en vigueur depuis avril 2006.

Le 17 juillet 2006, Oseo Anvar a reconnu le caractère innovant des projets développés par Velcan Energy, en rendant l'investissement en titres de la société, éligible aux FCPI (Fonds Communs de Placements pour l'Innovation) au titre de la part obligatoire de leurs investissements dans les entreprises innovantes.

2-2 Activité

Le 10 décembre 2005, le conseil exécutif du Mécanisme de Développement Propre (MDP) du protocole de Kyoto, basé à Bonn, a enregistré le premier projet Crédits Carbone de Velcan Energy pour l'installation, en partenariat avec une ONG locale, de 5500 méthaniseurs individuels dans le Karnataka en Inde.

Début avril 2006, Velcan Energy a pris le contrôle de la société Satya Maharshi Power Corporation Limited qui exploite une centrale biomasse (résidus agricoles) de 7.5 MW située dans l'état de l'Andhra Pradesh en Inde. Cette société a obtenu, en octobre 2006, l'agrément pour 21 ans auprès des nations unies (UNFCCC / EB) pour produire des crédits carbone (CER).

Fin octobre 2006, Velcan Energy a acquis 100% de la société Rithwik Power Projects Limited, une seconde centrale électrique de 7.5 MW située également dans l'état de l'Andhra Pradesh en Inde. Cette acquisition double la capacité installée de Velcan Energy en Inde, et la porte à 15 MW.

Sur le deuxième semestre 2006, Velcan Energy a également fait l'acquisition ou est en cours d'obtention de plusieurs licences de production électrique, dans le domaine de l'énergie hydraulique en Inde et au Brésil, et de la biomasse en Inde.

3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'ÉVALUATION

3-1 Généralités

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 reflètent la situation comptable de Velcan Energy et de ses filiales (ci-après « le Groupe »).

Les états financiers publiés au 31 décembre 2006 sont les premiers états financiers publiés par le Groupe, le premier exercice clos étant celui au 31 décembre 2006.

Le Conseil d'administration a arrêté les états de synthèse consolidés au 31 décembre 2006 le 30/03/2007 et donné son autorisation à la publication des états financiers consolidés au 31 décembre 2006.

3-2 Conformité aux normes comptables

Velcan Energy se conforme au règlement européen du 19 juillet 2002 relatif à l'application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des normes IAS / IFRS.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 ont ainsi été préparés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) adoptées par

l'International Accounting Standard Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Pour sa première publication, le Groupe publie un jeu complet d'états financiers (bilan, compte de résultat, état de variation des capitaux propres, tableau de flux de trésorerie, méthodes comptables et notes annexes), conformément à la norme IFRS 1 traitant de la « première application des normes internationales d'information financière ».

La préparation des états financiers en norme IFRS au 31 décembre repose sur les normes et interprétations publiées à cette date, adoptées par l'Union Européenne.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiées mais ne sont pas applicables en 2006 et n'ont pas été adoptées par anticipation ; la direction estimant qu'elles n'auraient pas eu d'impact sur les présents états financiers.

- **IFRIC 7, Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, Information financière dans les économies hyper inflationnistes** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mars 2006).

- **IFRIC 8, Champ d'application d'IFRS 2** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mai 2006).

- **IFRIC 9, Réexamen des dérivés incorporés** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juin 2006).

Le Groupe appliquera IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007. **IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir** (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007), **Amendement à IAS 1, Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital** (entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2007). Après évaluation de l'impact d'IFRS 7 et de l'amendement à IAS 1, le Groupe a conclu que les principales informations supplémentaires à fournir porteront sur la sensibilité au risque de marché et les informations sur le capital requises par l'amendement à IAS 1.

3-3 Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

A) Comparabilité

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 sont les premiers comptes consolidés annuels publiés par le Groupe, il n'y a donc pas de données comparatives.

B) Changements de méthodes comptables

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 sont les premiers comptes consolidés annuels publiés par le Groupe, il n'y a donc pas de changements de méthodes comptables.

C) Actifs et Passifs « courants » et « non courants »

Le classement des actifs et des passifs en « courant » est effectué selon les principes suivants :

Les actifs courants comprennent obligatoirement les créances clients, les stocks et tous les autres actifs qui respectent l'une des trois conditions suivantes :

- l'entreprise s'attend à pouvoir réaliser l'actif, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation de l'entreprise (le cycle normal d'exploitation d'une entreprise désigne la période s'écoulant entre l'acquisition des matières premières entrant dans un processus d'exploitation et leur réalisation sous forme de trésorerie ou d'un instrument immédiatement convertible en trésorerie) ;
- l'actif est essentiellement détenu à des fins de transaction ou pour une durée courte et l'entreprise s'attend à le réaliser dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- l'actif est de la trésorerie dont l'utilisation n'est pas soumise à restrictions.

Les passifs courants comprennent obligatoirement les dettes fournisseurs et tous les autres passifs qui respectent l'une des deux conditions suivantes :

- le passif va être réglé dans le cadre du cycle normal d'exploitation de l'entreprise ;
- le passif doit être réglé dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les autres actifs et passifs ne répondant pas à cette définition sont classés en « non courant ».

D) « Résultat opérationnel courant » et « Autres produits et charges opérationnels »

La présentation du compte de résultat est effectuée par nature, selon le choix offert par la recommandation du CNC du 27 octobre 2004.

Cette présentation fait ressortir un « résultat opérationnel courant » qui correspond au résultat avant prise en compte :

- des résultats sur cession de titres de participation ;
- des pertes de valeur sur écarts d'acquisition ;
- des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - ✓ des frais de restructuration ;
 - ✓ des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est à dire anormaux dans leur montant ou bien survenant rarement ;
 - ✓ des plus ou moins-values sur cessions ou dépréciations d'actifs ;
- du coût de l'endettement net ;
- des autres produits et charges financiers,
- des impôts courants et différés,
- de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence,
- du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

3-4 Principes de consolidation

A) Méthodes d'intégration

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et ceux des entreprises contrôlées par celle-ci.

En application de la norme IAS 27, le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité.

Le contrôle existe également lorsque la société mère détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité, dispose :

- du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ;
- du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Le Groupe a retenu la méthode de l'intégration globale pour l'ensemble de ses filiales, ces dernières étant toutes détenues à 100%.

B) Elimination des comptes et transactions réciproques

Les soldes et les transactions intra groupe ainsi que les pertes et profits résultant de transactions intra groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Le Groupe considère que les marges internes sur les prestations de maîtrise d'ouvrage réalisées pour les filiales ne sont pas matérielles.

C) Date et effet des acquisitions et des cessions

Les résultats des sociétés nouvellement consolidées en cours d'exercice ne sont attribués au Groupe qu'à concurrence de la fraction acquise postérieurement à la date de transfert du contrôle. De même, les résultats afférents aux participations cédées au cours de l'exercice ne sont consolidés qu'à concurrence de la fraction réalisée antérieurement à la date de transfert du contrôle conformément à la norme IFRS 5.

D) Conversion des états financiers et des comptes en devises

Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les principales monnaies fonctionnelles utilisées au sein du Groupe sont la Roupie indienne INR (pour les filiales implantées en Inde), et le Réal BRL (pour les filiales implantées au Brésil). Les cours de change retenus par le Groupe sont indiqués au § 5.

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe au taux de change en vigueur à cette date et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen pondéré pour l'année. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une

rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est comptabilisé dans le résultat de cession de celle-ci.

E) Recours à des estimations

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations seraient relatives aux écarts d'acquisition (voir §3.5 A) ci-dessous) et aux projections permettant d'absorber les pertes fiscales.

3-5 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Toutes les entités consolidées appliquent des méthodes comptables homogènes pour des transactions et événements similaires.

A) Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition est égal à la différence entre le coût d'acquisition des titres majoré des coûts externes annexes et l'évaluation de la quote-part des actifs et des passifs acquis valorisés à leur juste valeur.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation. L'évaluation est effectuée annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) avant impôts.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition. Cette perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Elle ne peut être reprise lorsqu'elle a été imputée sur l'écart d'acquisition.

Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement portés en profit au résultat opérationnel.

B) Actifs incorporels

Comme tous les actifs, un actif incorporel est un élément identifiable du patrimoine de l'entreprise. Un actif incorporel est un actif non monétaire sans substance physique.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les conditions à remplir pour porter à l'actif une immobilisation incorporelle correspondent au respect des critères suivants :

- assurance de la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- intention d'achever l'actif incorporel ;
- capacité de l'entreprise à l'utiliser ou à le vendre ;
- détermination des avantages économiques futurs (c'est à dire l'avantage qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux de trésorerie au bénéfice de l'entité) ;
- disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaires pour réaliser ce projet ;
- capacité de mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Les éléments acquis à titre onéreux sont évalués à leur coût d'acquisition et ceux produits par l'entreprise sont évalués à leur coût de production. Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Les coûts de production incorporables aux coûts d'entrée de l'immobilisation incorporelle sont ceux engagés dès lors que les conditions énoncées ci-dessus sont remplies. Les dépenses engagées avant cette date ne font pas l'objet d'une activation rétrospective.

Les principaux actifs incorporels du Groupe sont les suivants :

- les frais de développement respectant les critères énoncés ci-dessus ;
- les licences d'exploitation acquises y compris les frais directement rattachés à leur acquisition ou obtention ;
- les brevets acquis ou créés en interne ;
- les coûts de développement des logiciels informatiques, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances.

Les projets doivent être individualisés et présenter de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation par l'entreprise utilisatrice et non sur leur durée de vie probable. En cas de protection légale ou contractuelle, la durée d'amortissement retenue est la durée la plus courte entre la durée d'utilisation et la durée de cette protection. Dans ce dernier cas, il est possible de considérer le renouvellement des droits dès lors que ce renouvellement est matériellement et raisonnablement envisageable.

L'amortissement débute obligatoirement à la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé selon l'usage prévu par la direction.

L'amortissement pratiqué traduit le rythme de consommation par l'entreprise des avantages économiques futurs attendus de l'actif. A défaut de fiabilité, le mode linéaire est retenu. Néanmoins, le cumul des amortissements pratiqués ne doit pas être inférieur au cumul qui aurait été obtenu par un amortissement linéaire.

A la clôture de chaque exercice, il est obligatoirement procédé à un réexamen de la durée d'utilité, du mode d'amortissement et de la valeur résiduelle. En cas de dotation ou de reprise d'une dépréciation, le plan d'amortissement doit être corrigé.

Les activités de recherche sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues et ne peuvent être incorporées dans le coût de l'immobilisation ultérieurement. Les frais de recherche passés en charge sont, à titre d'exemple, les activités visant à obtenir de nouvelles connaissances, la recherche de solutions alternatives pour les matières, procédés ou produits...

Les frais d'établissement doivent être comptabilisés en charge. Les frais de recherche, ainsi que les autres frais de développement et d'études ne respectant pas les critères énoncés ci-dessus sont également enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

C) Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Lorsque les composants d'un actif ont des durées différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre. Les pièces de rechange significatives sont ainsi immobilisées et amorties sur la durée d'utilité des centrales.

En revanche, les frais d'entretien et de réparation des unités de production visant à les maintenir en bon état d'utilisation ; et non pas pour en augmenter significativement les avantages économiques attendus ou prolonger leur durée d'utilité ; sont enregistrés en charges dès qu'ils sont engagés.

A ce jour des obligations susceptibles de générer des frais de démontage et de démantèlement des actifs n'ont pas été identifiées. En conséquence, aucun coût de cette nature n'est compris dans le prix de revient des installations et corrélativement aucune provision ad hoc n'a été comptabilisée au passif.

A leur encaissement, les subventions d'investissement sont comptabilisées en minoration des actifs qu'elles subventionnent. Les subventions remboursables sont, elles, présentées au passif du bilan dans le poste « autres dettes ».

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en mode linéaire, sur les principales durées d'utilité économique estimées des immobilisations correspondantes, à moins que l'immobilisation fasse l'objet d'une concession ou d'un droit pour une durée inférieure.

Ainsi, les installations de production sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, c'est à dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction. Le Groupe procède chaque année à la révision des durées d'utilité.

Les installations de biomasse sont amorties linéairement sur 40 ans.

Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur des durées comprises entre 2 et 10 ans.

D) Immobilisations en location financement

Selon la norme IAS 17, les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Les biens faisant l'objet d'un contrat de location financement ou assimilé sont inscrits à l'actif, pour la valeur stipulée au contrat, sous les postes de l'actif immobilisé correspondants ; des amortissements sont calculés sur des durées identiques à celles retenues pour les autres biens de même nature. La contrepartie de ces actifs est inscrite au passif du bilan sous le poste emprunts et dettes financières, et est amortie en fonction de l'échéancier des contrats pour la fraction des redevances correspondant au remboursement du principal. Le retraitement des redevances a une incidence sur le résultat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

E) Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, ces derniers étant passés en revue à chaque clôture.

- Immobilisations incorporelles à durée de vie finie et immobilisations corporelles : la valeur des immobilisations significatives est examinée à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices de perte de valeur. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des immobilisations est estimée et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux financiers futurs générés par l'actif.
- Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie : elles sont soumises à un test de perte de valeur au niveau du groupement d'unités génératrices de trésorerie selon la méthode présentée ci-dessus au § A) Ecart d'acquisition.

F) Actifs financiers

Les actifs financiers sont définis par les normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir » et IAS 39 « Instruments financiers comptabilisation et évaluation ». Cette dernière impose de classer les actifs financiers en quatre catégories :

- les prêts et créances émis par l'entreprise

Cette catégorie inclut les prêts et créances rattachés à des participations. Ces actifs sont comptabilisés à leur coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, soumis à un test de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

- les placements détenus jusqu'à leur échéance

Ces actifs comprennent essentiellement des obligations et des certificats de dépôt, qui ne sont pas mobilisables ou cessibles à très court terme ou qui présentent des risques significatifs de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Ils sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti et sont soumis à un test de dépréciation. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'une perte de valeur durable est constatée.

- les actifs financiers détenus à des fins de transaction

Il s'agit des actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Cette catégorie comprend notamment les parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

- les actifs disponibles à la vente

Ces actifs regroupent tous les autres actifs qui ne correspondent pas aux trois catégories précédentes. Ils comprennent essentiellement les titres de participation et les titres de placement.

Les titres de participation représentent les intérêts du Groupe dans le capital des sociétés non consolidées. Ils sont maintenus à leur coût d'acquisition que le Groupe estime représenter leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée en résultat. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de

chaque société. Les critères généralement retenus sont : la quote-part de capitaux propres détenus, l'évolution des principaux multiples des agrégats et les perspectives de rentabilité.

Les titres de placement incluent les titres que le Groupe a l'intention de conserver durablement. Ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Les montants ainsi comptabilisés dans les capitaux propres sont rapportés au résultat lors de la cession des actifs financiers. Les moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres passent en résultat lorsque la perte de valeur devient durable.

G) Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes bancaires et les autres dettes financières. Elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur nette des frais de transaction et évaluées par la suite au coût amorti.

H) Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont fermes ou optionnels et portent sur des éléments suivants : un taux d'intérêt, un cours de change, le cours d'une action, le cours d'une matière première, un risque de crédit, ou un indice calculé à partir de l'un des sous-jacents cités précédemment.

La norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » impose la comptabilisation au bilan de tous les instruments dérivés à leur juste valeur lors de leur mise en place et leur revalorisation à chaque clôture comptable.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés doivent être comptabilisées en résultat, sauf certaines exceptions.

A ce jour le Groupe n'a pas eu recours à des instruments financiers.

I) Stocks

Les stocks sont principalement constitués par les combustibles de biomasse, les consommables, et les pièces de rechange non stratégiques nécessaires au fonctionnement des centrales. Ils sont évalués au prix de revient ou au prix de marché, si ce dernier est inférieur au coût d'achat.

J) Clients et comptes rattachés / Fournisseurs et comptes rattachés

Les créances clients et les dettes fournisseurs sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale.

Les créances douteuses donnent lieu à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

K) Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale, et les actifs et les passifs d'impôts ne sont pas actualisés.

L) Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement sur la base d'actions », ces plans sont évalués à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres).

La valeur des plans est estimée selon les pratiques courantes de marché. Cette valeur est enregistrée en charge de personnel linéairement entre la date de début d'acquisition des droits et la date de première exerçabilité – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres.

M) Engagements de retraite et assimilés

Du fait de la faible antériorité du Groupe, il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ en retraite ou assimilées) significatifs.

O) Provisions pour risques et charges

En application d'IAS 37, les provisions pour risques et charges sont classées en provisions courantes (pour la part à moins d'un an) et non courantes (pour la part à plus d'un an).

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable. Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la clôture de chaque exercice, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société.

P) Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement par des produits issus :

- de l'activité des contrats de fourniture d'énergie à long terme ;
- des activités de négoce de crédit carbone ;
- et accessoirement de produits de service d'ingénierie.

A ce jour, les activités d'achat et de revente de crédits carbone réalisées par le Groupe ne sont pas effectuées pour le compte de la clientèle. Elles ne concernent pas non plus les actifs, ni l'optimisation du parc de production. Le Groupe n'est donc pas concerné par l'application de IAS 18 et de IAS 1, imposant que le résultat réalisé au titre de l'activité de négoce ; définie pour les ventes compensées par des achats similaires ou les ventes qui participent à des stratégies d'échanges, soit présenté en net dans le chiffre d'affaires.

Q) Autres produits de l'activité

Cette rubrique comprend notamment les produits issus de la génération de crédits carbone, concomitamment à l'activité de production d'électricité, pour les sites ayant obtenu l'agrément nécessaire.

R) Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non récurrence, ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe.

S) Méthode de calcul du résultat par action

En application de la norme IAS 33, le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

T) Information sectorielle

En application de la norme IAS 14, le groupe Velcan Energy publie une information sectorielle primaire par zone géographique et une information sectorielle secondaire par activité.

Les segments géographiques du Groupe sont les suivants :

- France ;
- Inde ;
- Brésil.

Les secteurs d'activité du Groupe sont les suivants :

- Génération d'énergie par la combustion de biomasse ;
- Hydroélectricité ;
- Négoce de crédit carbone ;
- Holdings et divers.

Les crédits « Carbone » générés par les unités de production du Groupe sont reportés dans le secteur d'activité qui les génère.

4. VARIATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2006, le périmètre de consolidation du Velcan Energy, comprend dix-huit sociétés consolidées par intégration globale.

4-1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes sont consolidées :

Sociétés françaises	Siège Social	Méthode de consolidation	% de contrôle 12.2006	% d'intérêt 12.2006	Observations
VELCAN ENERGY	75, Boulevard Haussmann 75008 Paris	Mère	100%	100%	Créée le 8 avril 2005
VELCAN ENERGY FRANCE SASU	75, Boulevard Haussmann 75008 Paris	Intégration Globale	100%	100%	Créée le 19 décembre 2005
CENTRALE MAINE SAS	75, Boulevard Haussmann 75008 Paris	Intégration Globale	100%	100%	Créée le 20 février 2006
RODEIO BONITO HIDROENERGIA	75, Boulevard Haussmann 75008 Paris	Intégration Globale	100%	100%	Créée le 29 décembre 2006
CENTRALE LA ROCHE SAS	75, Boulevard Haussmann 75008 Paris	Intégration Globale	100%	100%	Créée le 20 février 2006
Sociétés indiennes					
VELCAN RENEWABLE ENERGY Pvt Ltd	#9 & 10, 1st Main, Pampa Extension, Hebbal, Kempapura Road, Bangalore - 560 024	Intégration Globale	100%	100%	Créée le 31 mars 2006
VELCAN ENERGY INDIA Pvt Ltd	#9 & 10, 1st Main, Pampa Extension, Hebbal, Kempapura Road, Bangalore - 560 024	Intégration Globale	100%	100%	Créée le 12 janvier 2006
SATYAMAHARSHI POWER PLANT Ltd	Himayat Nagar Hyderabad Andhra Pradesh 500 029	Intégration Globale	100%	100%	Prise de contrôle au 1er avril 2006

DHEERU POWERGREEN MAHARASTRA	Flat n° 110, Amrutha ville, Rajbhavan Road, Somajiguda, Hyderabad 500 082	Intégration Globale	100%	100%	Acquise le 25/07/2006
MANGALAM BIO ENERGEN PVT LTD	Flat n° 110, Amrutha road, Somajiguda, Hyderabad 500 082	Intégration Globale	100%	100%	Acquise le 25/07/2006
SAI VINAYAKA POWERGEN PVT LTD	Flat n°201, Manikanta Enclave, Tyagaraya Nagar, Somajiguda, Hyderabad 500 082	Intégration Globale	100%	100%	Acquise le 12/08/2006
UTKAL HYDRO ENERGY PVT LTD	Subhash nagar, Rayagada District, Orissa 765 001	Intégration Globale	100%	100%	Acquise le 17/09/2006
RITHWIK POWER PROJECTS LTD	91/B Sagar Society Road # 2, Banjara Hills, Hyderabad 34	Intégration Globale	100%	100%	Acquise le 31/10/2006
VELCAN RENEWABLE ENERGY (KR NAGAR) PVT LTD	#9 & 10, 1st Main, Pampa Extension, Hebbal, Kempapura Road, Bangalore - 560 024	Intégration Globale	100%	100%	Créée le 31/11/2006
BHIMKUND BAITARANI POWER PROJECTS PVT LTD	LB-133, Stage II, Lakshmisagar, BDA Colony 751006 Bhubaneswar	Intégration Globale	100%	100%	Créée le 29/11/2006
TARINI HYDRO ENERGY PVT LTD	LB-133, Stage II, Lakshmisagar, BDA Colony 751006 Bhubaneswar	Intégration Globale	100%	100%	Créée le 29/11/2006
BANADURA GREEN ENERGY PVT LTD	LB-133, Stage II, Lakshmisagar, BDA Colony 751006 Bhubaneswar	Intégration Globale	100%	100%	Créée le 08/12/2006
Sociétés brésiliennes					
VELCAN DESENVOLVIMENTO ENERGETICO DO BRASIL Ltda	Rua São Tomé, 86 cj 192. Vila Olímpia CEP 04551-080, São Paulo	Intégration Globale	100%	100%	Créée le 29 décembre 2005

4-2 ACQUISITIONS

Début avril 2006, le Groupe a pris le contrôle de la société Satya Maharshi Power Corporation Ltd (SMPCL), première centrale électrique biomasse acquise dans le cadre de l'activité indienne. En octobre 2006 une deuxième centrale électrique similaire (Rithwik Power Projects Ltd – RPPL), et également située dans l'état de l'Andhra Pradesh, a été acquise.

Durant le deuxième semestre 2006, le Groupe a acquis des sociétés possédant ou concourant à l'obtention de licences électriques Biomasse (Dheeru Powergen Maharastra Pvt, Mangalam Bio-Energen Pvt Ltd, Sai Vinayaka Powergen Pvt Ltd,) et hydro-électriques (Utkal Hydro Energy Pvt Ltd).

En fin d'année, le Groupe a également créée cinq autres sociétés pour le développement de plusieurs projets et licences à l'étude :

- Biomasse (Velcan Renewable Energy (KR Nagar) Pvt Ltd et Banadurga Green Energy Pvt Ltd),
- Hydraulique (Bhimbund Baitarani Power Projects Pvt Ltd, Tarini Hydro Energy Pvt Ltd et Rodeio Bonito Hidroenergia).

5. COURS DES DEVISES

1 € =	31.12.2006	
	Taux de clôture	Taux moyen
BRL (Réal brésilien)	2.81	2.74
INR (Roupie indienne)	58.31	58.10

6. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Note 1 – Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2006 sont les suivants :

En milliers d'euros	31.12.2006		
	Valeurs brutes	Ecart de conversion	Valeurs nettes
Biomasse Inde	4 610	(273)	4 337
Hydroélectricité Inde	29	-	29
Total	4 639	(273)	4 366

Les principaux écarts d'acquisition se rapportent à la prise de contrôle des sociétés SMPLC et RPPL et s'élèvent respectivement à 3.014 k€ et 1.173 k€, entièrement affectés à l'activité Biomasse Inde. Ces acquisitions représentent une première étape de développement de cette activité, la valeur d'utilité de ces écarts d'acquisition sera testée annuellement lorsque celles-ci auront atteint une taille significative.

Note 2 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2006 s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Frais de Développement	Immobilisations incorporelles en cours	Concessions, brevets et droits	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde net à l'ouverture					
Différences de change		(4)			(4)
Variation de périmètre		116			116
Changement de méthode de consolidation					
Variation de taux d'intégration					
Acquisitions	687	909	1		1 597
Cessions					
Reclassements					
Annulation Amts frais Développement					
Autres mouvements					
Solde brut à la clôture	687	1 021	1		1 709
Brut	687	1 021	1		1 709
Amortissements cumulés	(13)	-	-		(13)
Valeur nette comptable	674	1 021	1		1 696

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des coûts directs attribuables à des projets remplissant les critères définis dans les règles et méthodes comptables (voir ci-dessus, §3-5, B)). Ces projets sont les suivants :

- Centrale de production électrique par combustion de déchets verts 347 k€
- Centrale biomasse multi combustibles 674 k€
- Centrale sur processus de carbonisation 222 k€
- Frais directs engagés pour l'obtention de licences 452 k€

Les immobilisations incorporelles se rapportant au projet de centrale biomasse sont comptabilisées en frais de développement et amorties sur 40 ans, à compter de la mise en œuvre des premiers chantiers intervenus en 2006.

Note 3 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2006 s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains et constructions	Installations techniques	Matériel de transport	Mobilier Mat. Informatique	Autres	Immo en cours	Total
Solde net à l'ouverture							
Variation de périmètre	1 785	5 148	85	19	384	32	7 453
Différences de change	(77)	(277)	(5)	(1)	(7)	(1)	(368)
Changement de méthode de consolidation							
Variation de taux d'intégration							
Acquisitions	44	3	46	47	44		184
Cessions							
Reclassements							
Amortissements							
Autres mouvements							
Solde net à la clôture	1 752	4 874	126	65	421	31	7 269
Brut	1 752	4 874	126	65	421	31	7 269
Amortissements cumulés	(15)	(67)	(22)	(10)	(9)		(123)
Valeur nette comptable	1 737	4 807	104	55	412	31	7 146

Note 4 – Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Crédits carbone négoce (1)	843
Autres créances non courantes	8
Valeurs brutes	851
Dépréciations	-
Valeurs nettes	851

(1) Dans le cadre de son activité de négoce de crédits carbone, Velcan Energy a versé un acompte pour l'achat de crédits carbone générés par des installations de biogaz en Inde sur trois périodes de sept ans à venir,.

La livraison de ces premiers crédits carbone n'interviendra qu'en 2007 pour ceux générés en 2006. Les crédits carbone sont valorisés à leur prix de revient. La partie classée en « autre actifs courants » (cf. ci-dessous, Note 8) correspond aux crédits carbone devant être livrés sur une période inférieure à douze mois, la partie classée en « actifs financiers non courants » devant être livrée au delà.

Au cas où la valeur de réalisation serait inférieure au prix de revient, une provision serait constatée.

Note 5 – Impôts différés et Impôts sur les résultats

Charge d'impôt

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Impôts exigibles	
Impôts différés	336
Produits ou charges d'impôt liés à l'intégration fiscale	-
Produits (+) et Charges (-) d'impôt	336

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Résultat net	(544)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	-
Produits (+) et Charges (-) d'impôt	336
Résultat avant impôt	(880)
Produits (+) et Charges (-) d'impôt théorique au taux de 33,33%	293
Différences permanentes (1)	(46)
Déficits de l'exercice non activés	(95)
Déficits antérieurs activés sur l'exercice	166
Autres	18
Produits (+) et Charges (-) d'impôt	336
Taux d'impôt effectif	(38,2) %

(1) Au 31 décembre 2006, cette différence concerne principalement la valorisation sur la période des bons de souscription d'actions accordés aux salariés.

Conformément à IAS 12, le Groupe a évalué sa capacité à recouvrer les impôts différés activés au cas par cas, selon une approche économique qui tient compte des cycles longs de développement et de construction des projets envisagés.

Impôts différés au bilan

Les impôts différés s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Impôts différés actifs	1 338
Impôts différés passifs	(211)
Total	1 127

Les impôts différés actifs au 31 Décembre 2006 ont été principalement générés par :

- les frais imputés sur la prime d'émission à hauteur de 1 057 k€,
- les déficits reportables activés à hauteur de 690 k€,
- les autres décalages temporaires à hauteur de (620) k€.

Note 6 – Stocks

Le poste stocks se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Stocks de matières premières biomasse	94
Stocks – Autres approvisionnements	93
Total valeur brute	187
Dépréciations	-
Total	187

Note 7 - Clients et autres débiteurs

Il s'agit essentiellement de créances envers les distributeurs d'électricité. Ces créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

Dans le cadre du litige opposant l'association des producteurs de biomasse de l'Etat de l'Andhra Pradesh avec leur client APTRANSCO (cf. : Note 15) ; les arriérés relatifs au litige sur le prix de l'électricité s'élevaient pour SMPCL et RPPL, au moment de leur acquisition, à respectivement 280 K€ et 682 k€. Au 31 décembre 2006, ces mêmes arriérés non couverts s'élèvent respectivement à 511 K€ et 783 k€.

Ces montants ont été provisionnés à 100% dans l'attente de l'issue de ce litige. Pour RPPL, le montant de la provision est ajusté des passifs dont le paiement est conditionné au recouvrement de cette créance.

Note 8 – Autres actifs courants

Le poste autres actifs courants se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006		
	Brut	Provisions	Net
Crédits carbone négoce (1)	45		45
Crédits carbone production (2)	621		621
Créances fiscales	-		-
Autres créances (3)	115		115
Comptes de régularisation	-		-
Total	781		781

(1) La partie classée en « autre actifs courants » correspond aux crédits carbone devant être livrés sur une période inférieure à douze mois (voir ci-dessus, Note 4).

(2) Dans l'attente de ventes de gré à gré significatives et représentatives, et du fait de l'absence de péremption des crédits carbone (de type CER), les crédits carbone générés par l'activité de production d'électricité verte ont été valorisés par similitude, en référence à l'EUA cotée au plus long terme. Le cours retenu se réfère au cours moyen observé sur la période, tenant compte d'une décote prudentielle. Le nombre de crédits carbone générés au 31 décembre 2006 s'élève à environ 41 000 (chiffre incluant un facteur d'aléa d'audit).

(3) Il s'agit des Prêts & cautionnements à moins d'un an et des charges constatées d'avance.

Note 9 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Valeurs mobilières de placement	55 470
Disponibilités	869
Trésorerie active brute au bilan	56 339
Concours bancaires courants	- 263
Total trésorerie nette	56 076

Note 10 – Capitaux propres

Au 31 décembre 2006, le capital du groupe Velcan Energy est composé de 5 695 000 actions d'une valeur nominale de 1.00 euro, soit 5 695 000 euros. Il est entièrement libéré.

Evolution du nombre d'actions :

<i>En nombre d'actions</i>	31.12.2006	Prix unitaire
Lors de la constitution du groupe	150 000	1.0
Augmentation de capital en numéraire le 15 septembre 2005	85 000	1.0
Division par 10 du nominal de l'action le 17 octobre 2005	2 115 000	0.0
Augmentation de capital en numéraire le 17 octobre 2005	1 620 000	0.1
Augmentation de capital en numéraire le 10 mai 2006	1 725 000	0.1
Augmentation par 10 du nominal de l'action le 6 novembre 2006 par incorporation des réserves (1)	0	0.0
A la clôture de la période	5 695 000	1.0

(1) Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 novembre 2006, le Conseil d'Administration du 6 novembre 2006 a procédé à l'augmentation du nominal de l'action de Velcan Energy SA de 0,10 € à 1,00 €. Le capital social a été augmenté de 5.125.500 € par prélèvement sur la prime d'émission. Il s'élève à présent à 5.695.000 €.

Plans de stocks-options / Bons de souscription d'action (BSA) :

Pour ceux en vie au 31 décembre 2006, les bons de souscription d'actions émis donnent la possibilité de souscrire à des actions de la société dans les conditions décrites ci-dessous. Le taux d'actualisation retenu pour la valorisation des bons de souscription d'actions est 3,74 % (OAT à échéance 5 ans à la date d'attribution).

Date du conseil d'administration	26.10.2005	31.12.2005	29.06.2006	29.06.2006
Nombre total de BSA attribués	10 000	18 000	1 700	3 000
Nombre de BSA exerçables au 31/12/2006	8 300	5 940	-	500
Nombre de BSA exercés au 31/12/2006	-	-	-	-
Point de départ d'exercice des BSA	26/10/2005	20/02/2006	29/06/2006	29/06/2006
Date d'expiration	30/10/2010	28/02/2011	30/06/2013	30/06/2011
Prix de souscription en euros	12,46 €	15,00 €	21,60 €	21,60 €

Un BSA donne droit de souscrire à une action.

Note 11 – Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Concours bancaires courants	263
Autres	-
Dettes sur acquisitions de titres (moins d'un an)	-
Emprunts bancaires à moins d'un an	812
Emprunts liés aux locations financements et crédits baux (moins d'un an)	-
Dettes financières (part à moins d'un an)	1 075
Emprunts bancaires à plus d'un an	2 315
Dettes sur acquisitions de titres (plus d'un an)	-
Emprunts liés aux locations financement et crédits baux (plus d'un an)	-
Dettes financières (part à plus d'un an)	2 315
Total dettes financières	3 390

Au 31 décembre 2006, la dette du Groupe provient entièrement des emprunts repris lors des acquisitions de SMPCL et RPPL. Ces emprunts sont tous libellés en Roupie indienne (INR) à l'exception d'un emprunt libellé en US dollar. Au 31 décembre 2006, l'encours de ce prêt s'élève à 639 k\$.

Risque de change :

Le Groupe est exposé à deux monnaies fonctionnelles :

- la Roupie indienne (INR) ;
- le Réal brésilien (BRL).

Au 31 décembre 2006, aucune couverture de change n'a été prise tant sur le risque patrimonial que sur le risque de conversion des résultats passés ou futurs.

Par ailleurs, le prêt en Inde qui présente un encours de 639 k\$, ne fait l'objet d'aucune couverture.

Risque de taux :

La trésorerie disponible de Velcan est placée en SICAV monétaire dont l'objectif est de restituer l'EONIA.

Les emprunts à long terme en Inde sont à taux fixe selon les conditions usuelles consenties localement, soit un taux pondéré au 31 décembre 2006 proche de 9,30%.

Après acquisition des filiales, leurs emprunts considérés comme défavorables ont été remboursés par anticipation.

L'emprunt libellé en dollar est rémunéré au taux de 9,57%.

Note 12 – Provisions

Les provisions non courantes et courantes couvrent les risques suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2005	Dotation	Reprise	Différences de change	Variation de périmètre	31.12.2006
Provisions pour indemnités de fin de carrière (1)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges (2)	-	-	-	(29)	391	362
Total des Provisions (Passifs non courants)	-	-	-	(29)	391	362
Provisions pour litiges (2)	-	54	-	-	4	58
Total des Provisions (Passifs courants)	-	54	-	-	4	58

(1) Au 31 décembre 2006, la très faible ancienneté des salariés en France ainsi qu'en Inde pour les personnes éligibles à des indemnités de départ en retraites ou équivalent rend cette information peu significative.

(2) L'entreprise a comptabilisé le coût total estimé des litiges en cours avec un de ses prestataires et ceux relatifs aux litiges en cours des sociétés acquises.

Note 13 – Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Fournisseurs	1 081
Autres	835
Total	1 916

Note 14 – Autres passifs courants

Le poste autres passifs courants et comptes de régularisation se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Dettes fiscales & sociales (1)	164
Comptes courants – passif	-
Clients créditeurs et avoirs à émettre	-
Comptes de régularisation	24
Dividendes à payer	-
Autres dettes (2)	785
Total	973

(1) Pour respectivement 41 k€ de dettes fiscales et 123 k€ de dettes sociales au 31 décembre 2006.

(2) Dont 251 k€ correspondant à une retenue de garantie sur le prix d'acquisition de la filiale RPPL et 506 k€ correspondant à des comptes courants des vendeurs de SMPLC.

Note 15 – Information sectorielle

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par zone géographique.

Informations par zone géographique

31.12.2006 <i>En milliers d'euros</i>	France	Inde	Brésil	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires	2 888	1 710	-	4 598
Résultat Opérationnel Courant	(2 017)	333	(316)	(2 000)
EBITDA (1)	(1 944)	772	(314)	(1 486)
Résultat Net	(493)	162	(213)	(544)
Bilan				
Total Actifs non-courants	3 363	11 851	338	15 552
Effectif inscrit fin de période	6	111	3	120

(1) l'EBITDA correspond au Résultat Opérationnel Courant avant Amortissements et Provisions.

Informations par secteur d'activité

31.12.2006 <i>En milliers d'euros</i>	Biomasse	Hydro	Négoce crédits « carbone »	Holdings et divers	Total
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires	1 710	-	2 888	-	4 598
Résultat Opérationnel Courant	593	-	43	(2 636)	(2 000)
EBITDA (1)	1 021	-	43	(2 550)	(1 486)
Résultat Net	422	-	43	(1 009)	(544)
Bilan					
Total Actifs non-courants	12 738	287	843	1 684	15 552
MW Installés	15	-	N/A	-	15

(1) l'EBITDA correspond au Résultat Opérationnel Courant avant Amortissements et Provisions.

Le chiffre d'affaires généré par l'activité de production d'électricité tient compte d'un prix de vente au distributeur de l'état de l'Andhra Pradesh Aptransco de 3,48 INR le KWh jusqu'au 31 mai 2006 et de 4,01 INR le KWh depuis le mois de juin 2006. Aptransco ne paie à ce jour qu'à hauteur de 3,18 INR le KWh (chez SMPLC) et 3,16 INR le KWh (chez RPPL). La différence entre les montants facturés et ceux effectivement acquittés a fait l'objet d'un contentieux qui a été jugé favorablement au bénéfice de l'association des producteurs d'électricité par Biomasse de l'état de l'Andhra Pradesh, en Juillet 2006. Aptransco a fait appel du jugement. Le jugement d'appel devrait être rendu en 2007. Cette différence a été provisionnée dans les comptes des filiales concernées (cf supra, Note 7).

Sur les premiers mois d'exploitation consolidés, la différence totale entre le prix facturé et le prix effectivement encaissé ou à encaisser par ces deux sociétés, s'élève à 332 K€.

Note 16 – Achats consommés

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Matières premières et fournitures	(1 037)
Marchandises (1)	(2 836)
Autres achats	(79)
Rabais, remises & ristournes s/ achats	-
Total	(3 952)

(1) dont : activité de négoce de crédits « Carbone » pour 2 833 k€.

Note 17 – Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Salaires et traitements (1)	(528)
Charges sociales	(63)
Participation des salariés	-
Autres charges de personnel	(79)
Dot. aux prov. sur engagements de retraite	-
Reprise de prov. sur engagements de retraite	-
Total	(670)

(1) incluant la valorisation des bons de souscription d'actions accordés aux salariés, soit une charge de 137 K€ sur la période.

Effectif total moyen

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Ingénieurs et Cadres	12
Employés et Ouvriers	108
Effectif moyen inscrit	120
Temporaires et Journaliers	132
Effectif moyen total	252

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées en intégration globale pour une moyenne pondérée calculée à compter de janvier 2006 pour la maison mère, ou de la date d'acquisition pour ses filiales.

L'effectif est ramené en équivalent temps plein déterminé selon les règles locales.

Les effectifs ainsi pris en compte sont les effectifs totaux mis à disposition et sous la responsabilité des différentes entités du Groupe.

Note 18 - Dotations aux amortissements et aux provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Dotations aux amortissements / immobilisations	
- Immobilisations incorporelles	(13)
- Immobilisations corporelles	(123)
Total des dotations aux amortissements	(136)
Dotations pour dépréciations / actifs circulant (1)	(324)
Dotations aux provisions pour risques et charges (2)	(54)
Total des dotations aux provisions	(378)
Total	(514)

(1) Correspond essentiellement à la différence entre le prix facturé et le prix payé en Inde par le distributeur d'électricité Apransco (cf. supra, Note 15).

(2) L'entreprise a comptabilisé le coût total estimé d'un litige en cours avec l'un de ses prestataires en France.

Note 19 – Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Charges d'intérêts	(191)
Revenus des actifs financiers hors équiv. de trésorerie	-
Coût de l'endettement brut	(191)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 361
Coût de l'endettement net	1 170
Gains de change	3
Prod. nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)	-
Autres produits financiers	-
Produits de cession de titres	-
Revenus actifs financiers hors équiv. de trésorerie	-
Reprise provisions sur actifs financiers	-
Total des autres produits financiers	3
Pertes de change	-
Juste valeur des immobilisations financières	-
VNC des titres cédés	-
Autres charges	(53)
Total des autres charges financières	(53)
Total des autres produits et charges financiers	(50)

Note 20 – Résultat par action

Le calcul du résultat par action est détaillé ci-dessous.

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Résultat net (en milliers d'euros)	(544)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	5 085 342
Résultat par action (en euros)	(0,11)
Moyenne pondérée d'instruments dilutifs convertis en actions ordinaires	5 095 119
Résultat dilué par action (en euros)	(0,11)

Note 21 – Transactions avec les parties liées

Rémunérations des dirigeants

Les informations suivantes, concernant le montant annuel de la rémunération allouée, sont données de façon globale pour les membres des organes d'administration et de direction de l'entreprise consolidant le groupe Velcan Energy à savoir :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
- Managements fees (1)	963
- Salaires et autres avantages en nature	104
- Jetons de présence / Rémunérations d'administrateurs	14
- Indemnités de fin de carrière	
- Paiements fondés sur les actions	39
Total	1 120

(1) Managements fees facturés depuis la création de la société Velcan Energy en avril 2005, jusqu'au 31 décembre 2006.

Note 22 – Engagements hors bilan

Dettes couvertes par des sûretés réelles :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
- Hypothèques sur immeubles	1 711
- Nantissements de titres (1)	NS
- Nantissement de matériels	5 351
- Nantissement de fonds de commerce	-
Total	7 062

(1) 5,6% des titres Satya Maharshi sont nantis au titre de la garantie sur les emprunts bancaires de cette société.

Les garanties personnelles apportées par les vendeurs de Satya Maharshi au consortium bancaire, qui s'élèvent à 686 k€ au 31 décembre 2006, n'avaient pas encore été substituées par des garanties données par Velcan Energy à cette date.

Il en va de même des garanties personnelles apportées par les vendeurs de RPPL pour 448 k€.

Garanties de passif :

Lors des acquisitions qu'elle réalise, Velcan Energy bénéficie de garanties de passif dont une partie est consignée sur le prix de vente, portées en autres dettes.

Il subsiste une partie du prix d'acquisition dont le décaissement est considéré comme improbable à ce jour et qui n'a donc pas été comptabilisée pour 257 k€.

Autres engagements donnés :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
- Stocks donnés en nantissement	28
- Autres cautions et sûretés au profit de tiers	15
- Commandes d'immobilisations	-
- Autres engagements donnés	-
Total	43

Note 23– Evénements postérieurs au 31 décembre 2006

Début mars 2007, OSEO Innovation a notifié à la société son accord pour l'octroi d'une subvention de 1 m€ en soutien aux développements relatifs à la valorisation des gaz de carbonisation.